



30^{ème} Brocante & vide grenier de Fourqueux

Dimanche 5 juin 2022 de 8H à 18h

Emplacement réservée à l'organisateur.

EMPLACEMENT N° :

NOM DE L'EXPOSANT :	PRENOM :
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
TEL :	E-MAIL :

Inscription à l'Espace Pierre Delanoë 2 place Victor Hugo-Fourqueux 78112 Saint-Germain-en-Laye

➤ **Du 14 mars au 2 avril 2022** : du lundi au vendredi de 9H-12H/13H30-18H. Samedi 9H-12H

Pour les riverains souhaitant s'installer devant leur domicile : à partir du 14 mars 2022

- Du 2 rue aux oies aux croisement de la rue des Boulettes
- Rue de Saint Germain au rond-point de la croix rouge à l'intersection de la rue du Marechal Foch (sauf cours Boivin et Martin)
- De l'intersection rue de Saint Germain/Saint Nom au 20 rue du maréchal Foch

Pour les Saint-Germanoises : à partir du 21 mars 2022

Pour tous : à partir du 28 mars 2022

Pour les professionnels : inscription à partir du 14 mars – Réponse la semaine du 19 avril 2022

- **Du 4 avril au 25 mai 2022** :
 - Mardi 9h-12h,
 - Mercredi 9h-12h et 14h-17h30,
 - Jeudi 9h-12h,
 - Vendredi 14h-17h30,
 - Samedi 21 mai 10h-12h

FIN DES INSCRIPTIONS le 25 mai 2022

Les dossiers par courrier ou mail sont à nous retourner avant le 25 Mai 2022 (cachet de la poste faisant foi ou envoi du mail) à L'Espace Pierre Delanoë :

- Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée pour recevoir le numéro de stand
- Règlement par chèque à l'ordre du trésor public

N° de stand(s) communiqué(s) par retour du courrier.

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

LES PLACES NE SONT NI REMBOURSABLES, NI ECHANGEABLES APRES LE 29 MAI 2022

PIECES A FOURNIR (Tous dossier incomplet ne sera pas traité)

Pour les particuliers

- Photocopie de la pièce d'identité de l'exposant recto verso ou passeport en cours de validité
- Engagement à titre précaire du domaine public (joint au dossier d'inscription) complété et signé
- Enveloppe timbrée libellée au nom et adresse du demandeur
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public ou espèce pour les inscriptions sur place
- Pour les Saint-Germanois : présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les professionnels :

- Nous consulter

TARIFS délibération Tarifs municipaux 2022 – Budget principal et annexe du 16 décembre 2021

STAND DE 3M	PRIX	QT	PRIX TOTAL	ESPECE (faire l'appoint)	CHEQUE NOM DE LA BANQUE	CHEQUE NUMERO	CB
Particuliers Saint-Germanois	20€						
Particuliers hors-commune	40€						
Professionnels	105€						

Merci de nous préciser la dimension de votre parasol/tonnelle : X.....M.

Emplacement souhaité :

Liste non exhaustive des objets mis en vente à compléter obligatoirement (ART.L310-2 du code du commerce) :

- | | | | |
|---|--|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Vêtements | <input type="checkbox"/> Mobilier | <input type="checkbox"/> Livres | <input type="checkbox"/> Tableaux |
| <input type="checkbox"/> Accessoires déco | <input type="checkbox"/> Jeux et jouets | <input type="checkbox"/> Vaisselles | |
| <input type="checkbox"/> Accessoires mode | <input type="checkbox"/> Matériel de bricolage | <input type="checkbox"/> CD/jeux vidéo | |
| <input type="checkbox"/> Petit électroménager | <input type="checkbox"/> Autres : | | |

INTERDIT A LA VENTE : aliments, alcools, armes, explosifs, animaux vivants, copie gravée de cd/dvd/cassettes audio/ vidéo/ jeux.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom : Prénom : Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

Atteste sur l'honneur :

En tant que particulier : ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas avoir participé à deux autres manifestations similaires au cours de l'année civile

En tant que professionnel : Etre soumis au régime de l'article L310-62 du code du commerce

Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)

N° de registre du commerce des métiers

Délivré par Le

M'engage : à occuper moi-même, sous réserve d'admission par l'espace Pierre Delanoë, l'emplacement qui m'a été attribué

En cochant la case ci-contre, je confirme avoir donné mon accord exprès à la collecte de mes données personnelles dans le cadre du contexte exposé dans le règlement intérieur

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et en accepte les conditions définies par les organisateurs. Et m'engage à les respecter scrupuleusement, déchargeant de ce fait les organisateurs de toute responsabilité.

FAIT LE/...../2022 A :

SIGNATURE DE L'EXPOSANT



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

EXEMPLAIRE ORGANISATEUR

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 05 juin 2022 de 6h00 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage. L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Le Directeur Général des Services

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Denis TRINQUESSE



**ENGAGEMENT DE LOCATION
A TITRE PRECAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

EXEMPLAIRE EXPOSANT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune Saint-Germain-en-Laye, dont le siège social est à l'Hôtel de Ville, 16 rue de Pontoise, représentée par Mr Arnaud PERICARD, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, en qualité de propriétaire.

ET L'OCCUPANT

Nom - Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, met à disposition à titre précaire avec les garanties de fait et de droit, à l'occupant qui accepte, le(s) emplacement(s) qui lui seront attribués sur la voie publique de la commune déléguée de Fourqueux. Cette location à titre précaire, a lieu aux clauses et conditions suivantes :

DUREE : Dimanche 05 juin 2022 de 6h00 à 18h00

REDEVANCE ET ACCESSOIRES

Cette utilisation est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire d'occupation du domaine public de [] € que l'occupant s'oblige à acquitter d'avance, par chèque émis à l'ordre du Trésor Public, en carte bancaire ou en espèces.

NATURE DE L'OCCUPATION

Cette utilisation est consentie exclusivement à l'usage de l'organisation d'une vente au déballage.

L'occupant dégage le propriétaire de toutes nuisances, incidents, accidents et procès de quelque nature que ce soit et s'engage à souscrire, une assurance couvrant les risques divers provoqués par l'utilisation du lieu susnommé.

De plus, il est interdit de sous louer ou de céder en tout ou partie l'emplacement mis à disposition, de même, toute cession ou subrogation du présent engagement d'occupation sous quelques formes que ce soit est absolument prohibé.

L'occupation est consentie dans le respect du règlement intérieur de la brocante vide-greniers dont les termes et conditions ont été acceptés par l'occupant lors de l'inscription.

RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans formalité préalable, en cas d'annulation de la demande d'inscription par l'occupant, de retrait de l'inscription pour violation des dispositions du règlement intérieur (non-respect du nombre maximum de brocante annuel) ou en cas de réattribution d'un emplacement non occupé à partir de 9 heures, conformément au règlement intérieur de la manifestation.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Le Directeur Général des Services

SIGNATURE DE L'EXPOSANT

Denis TRINQUESSE